

---

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-sixième réunion

---

Cote du document: EB 2022/136/R.37

Point de l'ordre du jour: 22 d)

Date: 12 septembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: INFORMATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations fournies.

---

---

**Questions techniques:**

**Advit Nath**

Directeur et Contrôleur  
Division du Contrôleur financier  
courriel: a.nath@ifad.org

**Luis Jiménez-McInnis**

Secrétaire du FIDA  
Bureau du Secrétaire  
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

---

## Résumé

1. Le Comité d'audit a examiné les documents ci-après, qui seraient soumis au Conseil d'administration à sa cent trente-sixième session.

Pour approbation :

- Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec la Banque européenne d'investissement
- Propositions d'opérations de placement privé du FIDA
- Procédure améliorée de règlement des plaintes en cas d'allégation de non-respect des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)

Pour examen :

- Aperçu général du programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2023, perspectives budgétaires stratégiques à moyen terme pour 2024-2025, et aperçu du budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2023 et plan indicatif pour 2024-2025 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
  - Informations actualisées sur l'état des ressources et la capacité d'engagement pour FIDA12
2. Le Comité a également examiné, entre autres, les points suivants:
    - Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA au premier semestre 2022
    - Rapport de situation sur le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022
  3. Le Comité a également tenu une conversation d'ordre stratégique sur le thème « Réflexions sur les points de fond à l'ordre du jour du Comité d'audit en 2023 dans la perspective des délibérations à venir sur FIDA13 », en amont d'un exposé à l'intention du futur Président.
  4. Le Comité a également entendu des informations actualisées sur le Mécanisme d'accès aux ressources empruntées du FIDA.
  5. Siégeant à huis clos, le Comité a examiné les propositions d'opérations de placement privé du FIDA, dont il a entériné la présentation au Conseil d'administration pour approbation.

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-sixième réunion

1. La cent soixante-sixième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2022 en modalité hybride.

### **Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2022/166/R.1)**

2. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

### **Point 3 de l'ordre du jour – Procès-verbaux de la cent soixante-cinquième réunion (AC 2022/166/R.2) et de la session à huis clos (AC 2022/166/R.2/Add.1) du Comité d'audit – pour approbation**

3. Les procès-verbaux ont été adoptés, à quelques modifications près (paragraphe 16 du document AC 2022/166/R.2).

### **Point 4 de l'ordre du jour – Aperçu général du programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2023, perspectives budgétaires stratégiques à moyen terme pour 2024-2025, et aperçu du budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2023 et plan indicatif pour 2024-2025 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (AC 2022/166/R.3) – pour examen**

4. La direction, présentant le point à l'ordre du jour, a noté que la refonte par laquelle était passé le FIDA dans les dernières années lui avait permis de prendre à sa charge sans croissance réelle du budget un portefeuille plus grand et plus complexe. Entre 2016 et 2022, le portefeuille géré par l'institution avait augmenté de 22%, dont moitié plus dans des pays en situation de fragilité ou de conflit. Cela n'était pas sans coût.
5. La direction a noté que le document présentait deux hypothèses concernant le budget ordinaire pour 2023 et les projections à moyen terme, à savoir une croissance annuelle réelle de 3,5% pendant trois ans dans le premier cas, et de 2,5% dans le deuxième.
6. La direction a noté que les crédits en question étaient indispensables à l'exécution des engagements pris conjointement au titre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). La première hypothèse était assortie d'un plan permettant au FIDA de réaliser ses ambitions; la deuxième supposerait au contraire de nouvelles coupes qui pourraient nuire à l'institution. Il faudrait par exemple soit interrompre l'application des thématiques transversales, soit élargir les dimensions des projets, ce qui serait contraire au mandat du Fonds.
7. Le Comité a été informé que le taux de report devrait être ramené à 3% des crédits au maximum, tandis que le budget d'investissement pour 2023 devrait être compris entre 6,25 et 6,8 millions d'USD. Des précisions supplémentaires sur le budget pour 2023, y compris l'écart entre les coûts programmatiques et les frais généraux et les contreponds à l'inflation, devraient figurer dans le budget définitif en décembre 2022.
8. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), présentant son budget-programme de travail pour 2023, a annoncé une nouvelle évaluation thématique sur la nutrition et la sécurité alimentaire. Il a noté qu'en 2023 il mettrait à l'essai deux examens au niveau de l'institution: i) un examen du Cadre de gestion des résultats pour FIDA12; ii) un examen a posteriori des mesures prises pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation au niveau de l'institution de 2018 sur l'architecture financière du FIDA. Il a été noté qu'IOE entendait achever des évaluations de la stratégie et du programme de la Chine et de l'Éthiopie et recueillir des données en Argentine, en Haïti, en Inde, en Mauritanie et au Rwanda.

9. Le projet de budget du Bureau pour 2023, qui prévoyait une modeste augmentation des ressources correspondant aux effectifs, s'élevait en tout à 6,1 millions d'USD. Le budget d'IOE proposé correspondrait donc à 0,52% du montant du programme de prêts et dons du FIDA prévu pour le prochain exercice, soit une proportion inférieure au plafond de 0,9% fixé par le Conseil d'administration pour le budget d'IOE.
10. Conscients du rôle du FIDA dans la situation mondiale actuelle, plusieurs membres ont convenu que l'heure était à l'ambition, à la fois du point de vue de l'exécution des programmes et des résultats, en particulier dans les situations fragiles. Le Fonds devrait donc être plus présent dans les pays, et donc se décentraliser, investir davantage en puisant dans les ressources de base, en empruntant, ou par d'autres moyens, sans perdre de vue les activités prioritaires, comme la coopération Sud-Sud et triangulaire ou l'interaction avec le secteur privé. Les membres ont accueilli avec satisfaction cet éclairage pluriannuel.
11. Des préoccupations ont été formulées quant à la proposition de croissance réelle du budget sur trois ans et des questions ont été posées sur l'avantage que présentent les stratégies d'échelonnement et d'établissement de tranches par rapport à l'application de mesures d'économie (y compris en considérant uniquement les augmentations budgétaires à venir). Dans cet esprit, les membres du Comité ont encouragé le Fonds à hiérarchiser ses activités pour 2023 et ont demandé de trouver des sources d'économies structurelles. Ils ont également demandé des éclaircissements sur le processus de décentralisation et les coûts induits, et un effort de transparence aussi bien sur les coûts réels et nominaux (en faisant clairement apparaître dans les scénarios le contrepoids additionnel à l'inflation de 2% annoncé) que sur les dépenses récurrentes et les dépenses ponctuelles (fixes). Dans ce cadre, ils ont demandé à recevoir plus d'informations reliant le projet à l'examen et le budget de l'année précédente, qui avait été assorti d'un plan sur plusieurs années visant à absorber les principaux facteurs de coût, à savoir la décentralisation et l'adéquation des effectifs. Le FIDA devrait se concentrer sur la qualité et l'efficacité et faire en sorte que sa structure soit adaptée aux fins recherchées.
12. La direction a accueilli avec satisfaction l'avis des membres, et a souligné que, après plusieurs années sans croissance réelle, il serait difficile de faire encore des économies sans empiéter sur l'emprunt, les fonds supplémentaires, la décentralisation ou les investissements nécessaires aux engagements pris au titre de FIDA<sup>12</sup>. La direction s'est engagée à donner en décembre davantage d'informations sur les avantages de la décentralisation et le coût des interventions du FIDA dans des pays fragiles ou touchés par des conflits. Les membres ont été appelés à prêter main-forte pour doter le FIDA de ressources à la hauteur de ses besoins croissants.
13. Les membres du Comité ont considéré que la proposition de budget d'IOE était adéquate.
14. Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration pour examen.

**Point 5 de l'ordre du jour – Rapport de situation sur le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022 (AC 2022/166/R.4) – pour examen**

15. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a fait le point sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption menées au cours de l'exercice 2022. Il a été noté que le plan d'audit était en bonne voie en 2022, que plusieurs rapports d'audit avaient été émis depuis la publication du rapport d'étape et que de nouveaux rapports seraient affichés sur le site du Comité en octobre.

16. Le Bureau a noté que ses travaux restaient axés sur l'efficacité de la supervision fiduciaire du FIDA dans les programmes de pays; il a également été noté que les signalements d'inconduite ou de corruption avaient connu un léger essor en 2022. Le Comité a été informé que les effectifs du Bureau étaient généralement stables, mais que trois personnes avaient récemment démissionné, et que la procédure de recrutement suivait son cours. Le Comité a également été informé que l'examen externe de la fonction d'enquête avançait, que la première mouture du rapport serait publiée avant la fin du mois de septembre et que le Président avait confirmé qu'il entendait communiquer au Comité une version expurgée du rapport définitif. Le Bureau a fait savoir au Comité qu'il envisageait une nouvelle mission d'audit à la place de celle sur la passation de marchés relatifs aux projets, prévue pour 2022 mais non encore exécutée, étant donné l'intérêt que le Bureau lui-même, mais aussi la direction, portaient à ce sujet.
17. Les membres du Comité ont demandé des informations sur les intentions d'AUCO à cet égard et ont appelé à accorder à celles-ci une attention particulière, sachant qu'il était apparu à plusieurs reprises que les procédures de passation de marchés n'étaient pas respectées. Ils ont demandé quelles mesures seraient prises pour parer aux risques recensés et évalués en la matière. D'autres membres du Comité ont demandé des détails sur les tendances des dossiers d'enquête et sur les retards pris dans l'application des recommandations pour chaque cas d'espèce.
18. Le Bureau a noté la grande insistance des efforts d'audit sur la passation de marchés relatifs aux projets, et a fait observer que la direction avait fait preuve d'un grand esprit d'initiative concernant le renforcement des capacités, les systèmes et la formation. Il ressortait en outre des récents audits que les effectifs des missions de supervision progressaient, et que leurs aptitudes en matière de passation de marchés étaient à la hauteur des enjeux. Le Bureau a fait savoir que les tendances, stables, étaient d'interprétation malaisée, puisque les variations d'une année sur l'autre étaient négligeables. Interrogé sur les obstacles aux enquêtes sur les agents de projet, le Bureau a noté qu'il emboîtait le pas des autres institutions financières internationales (IFI) dans ce domaine, mais qu'il existait plusieurs moyens en place pour atténuer le risque de détournement des fonds du FIDA.
19. La direction a également assuré que la passation de marchés relatifs aux projets était en haut de sa liste des priorités, et que le respect de certaines normes minimales était garanti par des formations obligatoires et des améliorations structurelles. Le Comité a été informé de la procédure visant à surveiller l'établissement de rapports trimestriels sur les projets et de la révision de certaines politiques, à commencer par le Manuel sur le décaissement des prêts. Le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition tendant à ce qu'un aperçu écrit et exhaustif des mesures prises, du plan d'action établi par la direction, des résultats attendus et des échéances soit présenté au Comité à une prochaine réunion.
20. Le document a été considéré comme examiné.

**Point 7 de l'ordre du jour – Procédure révisée de règlement des plaintes relatives aux PESEC (AC 2022/166/R.6) – pour examen**

21. D'entrée de jeu, il a été observé que la proposition consignée dans le document AC 2022/166/R.6 était conforme aux meilleures pratiques internationales. La procédure améliorée de règlement des plaintes venait compléter le mécanisme de réponse aux doléances applicable aux projets. La procédure comportait trois paliers. En premier lieu, le Service des recours afférents aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) traitait les plaintes à l'aune de certains critères de recevabilité, et procédait à une évaluation destinée à se faire une idée des enjeux et des parties. À l'issue de l'évaluation, les plaignants pouvaient décider soit de confier au Service le soin de régler rapidement la

question, soit d'engager la deuxième étape, à savoir le processus de résolution des problèmes.

22. Le processus de résolution des problèmes consistait en une tentative de résoudre l'affaire au moyen d'une démarche neutre, transparente et coopérative.
23. La troisième étape, engagée si la plainte subsiste, consistait en un processus de contrôle impartial, qui visait à contrôler le respect des PESEC par le FIDA, à évaluer le préjudice éventuel et à recommander des mesures correctives, selon que de besoin.
24. Pour garantir l'impartialité, l'examen était confié à un expert indépendant relevant d'AUD et rendant compte au Conseil d'administration par le truchement du Comité d'audit.
25. Les membres du Comité ont accueilli la proposition avec satisfaction et ont demandé des clarifications sur les privilèges du FIDA et sur les dossiers déjà ouverts. Étant donné qu'un seul dossier avait été ouvert depuis 2015, ils ont soulevé des interrogations sur la sensibilisation des bénéficiaires et sur la stratégie de communication avec les parties prenantes, et ont demandé s'il était possible qu'une ONG non concernée directement introduise une plainte au nom d'une partie prenante. Ils ont également demandé si la direction avait envisagé de se rapprocher d'autres IFI et entités des Nations Unies en vue d'avoir recours à une structure commune.
26. La direction a expliqué que l'un de ces dossiers concernait une partie d'un projet, dont l'exécution avait été confiée à un cofinanceur. La direction a fait savoir que, malgré ses solides privilèges et immunités, le FIDA se devait d'agir de manière responsable, et que la procédure de règlement des plaintes était un moyen de répondre aux griefs et donc d'atténuer le risque de contentieux et d'atteinte à sa réputation. La gestion de ces questions délicates dans le giron exclusif du Fonds présentait en outre l'avantage d'être la solution la plus économique.
27. Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration pour approbation.

**Point 8 de l'ordre du jour – Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec la Banque européenne d'investissement (AC 2022/166/R.7) – pour examen**

28. La direction a présenté la proposition, en précisant qu'elle était le fruit d'un long dialogue avec la Banque européenne d'investissement, et que l'objectif était en fin de compte de signer l'accord d'ici à la fin de 2022, si possible. Elle a fait observer les conditions avantageuses de la proposition, à commencer par la durée des échéances de remboursement et la souplesse des modalités de retrait en ce qui concerne par exemple la monnaie de libellé ou le nombre de paiements.
29. Les membres du Comité ont salué la proposition et demandé si la Banque avait exprimé une préférence quelconque quant à l'utilisation des fonds. La direction a répondu que la Banque verrait d'un bon œil que les fonds soient utilisés en Afrique, mais que cela n'avait pas valeur contraignante et que, conformément au Cadre d'emprunt intégré, les fonds n'étaient pas préaffectés.
30. Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration pour approbation.

**Point 9 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur le Mécanisme d'accès aux ressources empruntées du FIDA**

31. La direction a présenté oralement des informations actualisées sur le Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE). Elle a noté que l'année en cours, qui inaugurerait le cycle de reconstitution des fonds, serait aussi la première année d'application du Mécanisme. Le Comité a été informé qu'à la date de la réunion 90% des pays admissibles au bénéfice du Mécanisme s'étaient dits intéressés, et

qu'il était prévu d'approuver 92% des ressources disponibles (environ un milliard d'USD) d'ici à la fin de 2024. Il a été noté que la direction continuerait de contrôler les flux dans la perspective de faire augmenter encore l'enveloppe. La direction a également noté que le Conseil d'administration recevrait encore des informations sur le budget-programme de travail 2023 en décembre 2022 dans le document de présentation du rapport d'étape.

32. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées et ont demandé des éclaircissements sur le rapport entre les demandes d'accès au MARE et l'endettement des pays, et sur la répartition géographique.
33. La direction a fait savoir que le surendettement des pays admissibles faisait l'objet d'une surveillance attentive, et qu'aucune répartition géographique en particulier n'était prévue.
34. Il a été pris acte de ces informations actualisées.

**Point 10 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur l'état des ressources et la capacité d'engagement pour FIDA12 (AC 2022/166/R.8) – pour examen**

35. La direction a présenté le point de l'ordre du jour et noté que l'évaluation avait pour objet d'éviter le surengagement, et au contraire de tout mettre en œuvre pour atteindre les cibles initiales de reconstitution des ressources. Elle a noté que, pour atteindre la cible de 3,5 milliards d'USD, correspondant au programme de prêts et dons approuvé, et honorer le niveau de décaissements prévu et les frais de fonctionnement, les contributions pour FIDA12 devaient impérativement atteindre 1,3 milliard d'USD. En juillet de l'année en cours, le FIDA avait reçu des annonces à hauteur de 1,278 milliard d'USD, montant qui suffirait à garantir la confirmation du niveau prévu de dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette et du programme de dons ordinaires pour la période couverte par FIDA12.
36. La direction a également expliqué que l'actuelle conjoncture macroéconomique et financière, aux niveaux mondial et régional, découlait d'une accumulation de crises (COVID-19, conflit en Ukraine, changements climatiques et sécheresses) qui se répercutaient les unes sur les autres:
  - renchérissement (parfois conséquent) des matières premières, des facteurs de production ou intrants agricoles (engrais), des importations, des services ou de la nourriture;
  - fragilité générale croissante, notamment sur le plan budgétaire, chez les pays emprunteurs;
  - risque croissant de troubles sociaux et politiques.
37. Le FIDA n'était pas directement exposé au conflit en Ukraine; seuls les effets indirects étaient perceptibles dans certains pays ou régions où il intervenait. En revanche, il devenait de plus en plus difficile et cher d'exécuter les programmes institutionnels en raison du risque de dégradation du portefeuille de prêts, d'une possible volatilité de la demande à l'égard du MARE et des répercussions possibles sur la demande de financement privé.
38. Malgré la turbulence de crédit, dans l'environnement actuel, la note de risque moyenne pondérée du portefeuille du FIDA avait continué de se situer de manière relativement stable dans la fourchette B+/B. Cela s'expliquait essentiellement par le faible risque de concentration du portefeuille. Les cinq plus grands emprunteurs concentraient seulement 28% du portefeuille, et les prêts improductifs restaient dans la norme de l'Association internationale de développement (IDA). À ce jour, aucun défaut n'avait été constaté pour la période 2020-2022, et ce malgré la COVID-19 et le conflit en Ukraine.

39. Les mesures de contrôle et d'atténuation faisaient partie intégrante de la gestion du risque. Le FIDA procédait à des tests de résistance visant à observer les conséquences d'un abaissement de plusieurs crans de la note du portefeuille ou de l'hypothèse dans laquelle son statut de créancier privilégié souffrirait de la mauvaise conjoncture générale. Il ressortait des différents scénarios que le volant prudentiel de fonds propres suffirait à préserver le FIDA des répercussions liées aux différents aléas graves de crédit.
40. Le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) était en soi source d'atténuation des risques, puisqu'il était structurellement propice à une allocation équilibrée des ressources du fait entre autres des seuils prévus (5% de ressources au maximum pour tout pays donné), facteur de diversification.
41. Entre autres mesures, la suspension des décaissements à partir de 75 jours d'arriérés de paiement préservait un taux supérieur à 79% pour les prêts productifs, et inférieur à 20% pour les prêts sous-productifs et à 3% pour les prêts improductifs.
42. Le provisionnement des prêts se fondait sur une évaluation tenant compte des pertes sur prêts attendues, conformément aux normes comptables IFRS9; il était jugé adéquat par les agences de notation et l'auditeur externe.
43. Des mesures d'atténuation étaient assurées par la démarche prudente suivie dans le cadre du MARE, dont l'accès reposait sur la sélection des pays et les critères d'admissibilité, l'offre de ressources empruntées, les limites par pays établies en fonction des risques, les conditions de financement différenciées et l'accès fondé sur la demande.
44. En somme, le portefeuille de prêts, qui pouvait être considéré comme résilient, préservait depuis longtemps une note moyenne de B similaire à celle des institutions analogues, sachant que celles-ci étaient moins diversifiées que le FIDA.
45. Les membres du Comité d'audit ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées, qu'ils ont considérées comme examinées.

**Point 11 de l'ordre du jour – Réflexions sur les points de fond à l'ordre du jour du Comité d'audit en 2023 dans la perspective des délibérations à venir sur FIDA13**

46. Au titre du point concerné de l'ordre du jour, les membres du Comité ont abordé les points de fond à examiner en 2023 dans la perspective des délibérations à venir sur FIDA13 – en particulier ceux qu'il y aurait lieu d'examiner avec le futur Président. Il a été noté que l'occasion d'une conversation s'était présentée au cours des travaux de la cent soixante-sixième réunion, à laquelle M. Alvaro Lario avait assisté.
47. Le président du Comité a noté qu'un nouveau modèle financier avait vu le jour pendant FIDA12, les ressources de base étant désormais associées à des ressources empruntées. Il a été souligné que ce modèle efficace devait être préservé, la priorité étant le maintien de la note AA+ du Fonds, d'où le besoin de concevoir les politiques financières en fonction de ces objectifs de sorte que l'impact du FIDA sur le développement soit aussi grand que possible.
48. Le président du Comité a noté que celui-ci avait à envisager si, d'un point de vue stratégique, ce modèle était compatible avec de nouvelles expansions de l'activité du FIDA – notamment si les ressources empruntées devaient être relevées. Les pays à faible revenu (PFR), moins susceptibles d'avoir accès aux ressources empruntées, ayant besoin d'un appui supplémentaire, il y aurait peut-être lieu d'envisager des moyens d'adaptation des conditions financières du FIDA, de sorte que la tarification des prêts s'adapte davantage à la capacité de remboursement du pays concerné.



49. Les membres du Comité ont noté que ce point prenait toute son importance à la lumière d'autres questions – par exemple le budget-programme de travail du FIDA et la refonte nécessaire de la feuille de route concernant l'emprunt, en tenant compte du niveau de fonds propres utilisables. L'attention a été appelée sur la fonction d'audit, facteur indispensable de la plus grande intégrité, de même que sur la nécessité de maintenir sa capacité d'attraction de financements consentis à des conditions particulièrement favorables et de dons, qui tient à la qualité des résultats, à son efficacité et à la hiérarchisation de ses activités.
50. Pendant son intervention, le futur Président a dit que le Fonds continuerait d'insister sur la manière d'appuyer les PFR et sur le recours équilibré à l'effet de levier. Il a noté qu'une proposition était en cours d'élaboration sur les moyens à mettre en œuvre pour accroître le financement en faveur des PFR et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et qu'elle serait présentée au Groupe de travail sur le SAFFP, au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Il a également ajouté qu'en 2023 la direction présenterait une nouvelle proposition de tarification prenant en considération le coût de financement et reflétant les caractéristiques propres au FIDA.
51. La conversation et les priorités stratégiques ont été notées.

**Point 12 de l'ordre du jour – Continuité des opérations et efficacité des méthodes de travail – répercussions de la COVID-19**

52. La direction a fourni des informations actualisées sur la continuité des opérations et sur les activités d'adaptation menées en réponse à la pandémie de COVID-19, et a souligné les progrès accomplis depuis les dernières informations fournies. Elle a noté que tous les bureaux avaient réouvert et que la plupart des restrictions étaient levées.
53. La direction a fait savoir au Comité que le programme expérimental de télétravail avait été reconduit jusqu'au 31 décembre. Elle a noté que 287 membres du personnel étaient en télétravail au siège, contre 122 dans les bureaux de pays.
54. La direction a aussi informé le Comité des répercussions opérationnelles, sachant que 72% des extensions de projets étaient liées à la pandémie.
55. Ces informations actualisées ont été considérées comme notées.

**Point 13 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-septième réunion du Comité d'audit (AC 2022/166/R.9) – pour examen**

56. Le projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-septième réunion a été examiné, les points ci-après ayant retenu l'attention:
- retrait du point sur le Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies et sur les investissements ciblés dans les capacités du FIDA;
  - ajout du point « Mémoire final du commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 »;
  - ajout du point « Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre d'emprunt intégré du FIDA ».

**Point 14 de l'ordre du jour – Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration – pour examen**

**a) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA au premier semestre 2022 (AC 2022/166/R.10)**

57. La direction a présenté au Comité le rapport sur le portefeuille de placements, qui contenait des informations arrêtées à la fin juin 2022. Il a été noté que la première moitié de 2022 avait été difficile: les marges de crédit s'étaient considérablement creusées, l'humeur des marchés étant à l'aversion au risque, ce qui s'expliquait

entre autres par la politique de remontée des taux décidée par les banques centrales, par les tensions géopolitiques accrues, par la forte inflation et par l'atonie des indicateurs économiques. Le portefeuille de placements avait donc enregistré une contre-performance et affiché dans l'ensemble un taux de rentabilité net négatif, établi à 0,68%. Tous les paramètres de risque restaient en deçà des seuils approuvés, le volume du portefeuille de placements étant 1,8 fois supérieur au niveau minimum de liquidités.

58. Les membres du Comité ont pris note de la conjoncture difficile et de ses répercussions sur le portefeuille et ont insisté sur l'importance d'une démarche prudente.
59. Le document a été considéré comme examiné.